



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Jeunes

Président : Quentin LOMBARD

Objet : Procès-verbal N°3 du 20 mars 2024

### PHASE QUALIFICATIVE COUPE DE FRANCE 10U

Afin de répondre à la problématique de certaines Ligues de mettre en place une phase qualificative régionale à la Coupe de France 10U, la Commission Fédérale Jeunes, après consultation de ses membres, autorise les Ligues, **pour la saison 2024 uniquement**, à prendre en compte les résultats de leurs championnats régionaux 9U pour déterminer les équipes qualifiables à la Coupe de France 10U.

La CFJ demande aux Ligues de faire remonter au plus tôt les équipes qualifiables afin de pouvoir, avec l'organisateur, préparer au mieux la compétition. La date limite de retour ayant été fixée au 28 avril 2024.

La CFJ apprécierait que les Ligues qui ne pourraient, malheureusement, pas envoyer d'équipes de le faire remonter au plus tôt à la CFJ.

### RECOURS

*Tel que défini par l'article 60 du Règlement Intérieur - Édition du 5 octobre 2023 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.*

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>

*Quentin Lombard  
Président C.F.J*